

canadienne du bois d'œuvre, tout en l'exemptant de toute mesure commerciale de la part des États-Unis. Un accord définitif, impliquant la rédaction des instruments juridiques nécessaires, devrait être parachevé d'ici l'été 2006. L'entrée en vigueur de cet accord permettra au Canada et aux États-Unis de se consacrer pleinement à l'instauration d'une Amérique du Nord plus forte et plus concurrentielle.

Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

À la suite de l'annonce par le Canada de la découverte en Alberta d'un premier cas d'ESB le 20 mai 2003, la plupart de ses partenaires commerciaux ont banni l'importation de bovins, de produits du bœuf et de produits dérivés en provenance du Canada. Depuis, l'ESB est devenue l'une des priorités commerciales du Canada à l'échelle internationale. Le Canada est très heureux de voir augmenter le nombre de pays qui ont réouvert leur marché au commerce de bovins et de produits du bœuf canadien, en se fondant sur les données scientifiques établies. Au nombre de ces pays figurent :

- les États-Unis (accès pour les bovins de moins de 30 mois destinés à l'abattage, le bœuf provenant d'animaux de moins de 30 mois et d'autres produits);
- le Mexique (accès pour le bœuf provenant d'animaux de moins de 30 mois);
- le Honduras et le Guatemala (accès pour le bœuf désossé provenant d'animaux de moins de 30 mois);
- Cuba (accès pour tout le bœuf et les bovins);
- Antigua-et-Barbuda, Barbade, Bermudes, les Îles Caïmans, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Trinité-et-Tobago (accès total ou partiel pour le bœuf);
- le Japon (accès pour le bœuf désossé et non désossé provenant de bovins âgés de 20 mois et moins); Macao (accès pour tout le bœuf); Hong Kong, les Philippines et le Vietnam (accès pour le bœuf désossé provenant d'animaux de moins de 30 mois);
- la Nouvelle-Zélande (accès pour tout le bœuf);
- Bahreïn, l'Égypte, le Liban et les Émirats arabes unis (accès total ou partiel pour le bœuf); et le Liban, le Maroc et la Tunisie (accès pour tous les animaux vivants ou pour certains d'entre eux);
- l'Ukraine (accès pour les bovins de reproduction).

Le Canada continue de maintenir le dialogue avec tous ses partenaires commerciaux en vue de rétablir pleinement les échanges commerciaux, et il prévoit l'ouverture d'un grand nombre de marchés dans un proche avenir.

Le Canada demande à tous ses partenaires commerciaux de se conformer aux normes établies par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). L'OIE est l'organisme international compétent de normalisation en matière de santé animale auquel on fait référence dans l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. À l'occasion de sa réunion de mai 2005 à Paris, l'OIE a annoncé de nouvelles lignes directrices en ce qui concerne l'ESB. Ces dernières sont représentatives des données scientifiques les plus récentes sur cette maladie et sont reconnues à l'échelle mondiale. Dans le cadre des nouvelles lignes directrices, le bœuf désossé provenant d'animaux de moins de 30 mois fait maintenant partie de la liste des produits de l'OIE qui peuvent faire l'objet d'échanges commerciaux sans danger, qu'un pays d'exportation ait ou non confirmé des cas d'ESB. De plus, on a élaboré des normes fondées sur des critères scientifiques en matière d'échanges sans risques pour d'autres produits, dont le bœuf non désossé, la viande provenant d'animaux de moins de 30 mois et les animaux vivants, avec des garanties supplémentaires certifiant l'efficacité des mesures de contrôle en vigueur que le Canada peut respecter. Le Canada incite tous ses partenaires commerciaux à reprendre les échanges en fonction des données scientifiques et des normes de l'OIE.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES SERVICES

Au cours des dernières décennies, il s'est opéré une vaste réorientation structurelle de l'économie canadienne vers les services. Leur part du produit intérieur brut (PIB) du Canada, qui était d'un peu plus de la moitié en 1961, correspond aujourd'hui aux deux tiers. Le nombre de travailleurs canadiens dans les services s'accroît aussi. Le secteur des services emploie actuellement environ les trois quarts des travailleurs canadiens, comparativement à un peu plus de la moitié en 1961. En outre, quelque 80 % des emplois créés entre 1992 et 2002 l'ont été dans le secteur des services.

Dans l'ensemble, les services sont un secteur dont le coefficient de savoir est plus élevé que les autres, si bien que ce secteur emploie une proportion nettement plus grande de travailleurs bien instruits. Nombre des emplois les mieux rémunérés au Canada sont concentrés dans le secteur des services, notamment dans les domaines financier, juridique et informatique ainsi que de la publicité et du génie.

La part des services dans le total des échanges commerciaux du Canada, soit 14 % en 2005, est moins élevée que la moyenne mondiale de 18,4 %. En 2005, le Canada a exporté pour plus de 63 milliards de dollars de services,